



Comment diminuer vos impôts chaque année et augmenter votre retraite en vous constituant des revenus complémentaires à vie ?

Cette solution s'appelle le PERP - Plan d'Epargne Retraite Populaire

Exemple :

Votre TMI est de 41%

Votre revenu annuel a toujours été de 100 000 €

Vous pouvez **verser 10 000 €** sur votre PERP et réduire ainsi votre base imposable de **100 000 € à 90 000 €**, ce qui vous génère une économie d'impôt de **4 100 €** (soit 10 000 € x 41%).

De plus, si vous n'avez jamais versé sur un PERP, vous avez la possibilité de verser en une fois vos 3 dernières années non-utilisées + l'année en cours.

Comment connaître mon disponible PERP ?

En consultant la 3ème page de mon avis d'imposition à la ligne "**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**", je peux connaître mon PERP.

Exemple :

Votre TMI est de 41%

Votre revenu annuel a toujours été de 100 000 €

Vous avez cumulé un disponible PERP de **10 000 €** par an sur les 3 dernières + votre disponible pour 2015 soit un disponible total de **40 000 €**

En versant **40 000 €** sur votre PERP en 2015, vous générez une économie d'impôt de + de **16 000 €** (40 000 € x 41% de TMI).

La souscription est simple et rapide.

Vous souhaitez une simulation PERP

Si vous souhaitez une simulation PERP, envoyez par mail dès à présent les 4 pages de l'IR 2015 à l'adresse airfinancebackoffice01@airfinance.fr

[Demande de RDV de simulation de PERP](#)